

**Protocole d'accord**  
**entre**  
**le Mouvement Des Entreprises de France (MEDEF)**  
**et**  
**le Comité National Olympique et Sportif Français**  
**(CNOSF)**

**Préambule**

---

Suivant la définition adoptée par le Conseil de l'Europe et définissant le sport comme « *Toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux* »,

Le CNOSF et le MEDEF reconnaissent les principes suivants :

- Le sport a un rôle sociétal, notamment en ce qu'il participe au bien-être et à l'épanouissement des individus.
- Le sport contribue à la croissance économique à travers le chiffre d'affaires et les emplois qu'il génère.
- Compte tenu de son universalité, le sport contribue au rapprochement et à l'amitié entre les peuples, ainsi qu'au rayonnement international de la France.
- Le sport amateur d'une part, et le sport professionnel ou le sport de haut niveau d'autre part, constituent deux secteurs interdépendants et indissociables.

Considérant ces principes partagés, le CNOSF et le MEDEF souhaitent, conjointement et dans le respect de leurs champs de compétences respectifs, favoriser et promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

**Objet du protocole d'accord**

---

Le présent protocole a pour objet :

- D'instituer un dialogue permanent entre le CNOSF et le MEDEF
- De définir des champs de coopération et de favoriser le travail en commun

  
1/4

## Un dialogue permanent

---

Dans le cadre d'une politique rénovée du sport français associant davantage les entreprises, le CNOSF et le MEDEF souhaitent organiser des échanges réguliers afin d'instaurer un dialogue permanent, formel et informel, pour :

- Echanger sur les politiques sportives en France et en Europe dans la mesure où elles impactent les entreprises.
- Faciliter les contacts et développer les relations entre le monde sportif et les acteurs du monde économique, notamment par des actions d'information et de sensibilisation auprès des fédérations et des représentations territoriales du MEDEF et du CNOSF.
- Formuler d'éventuelles propositions communes aux autres acteurs du sport français, et notamment à l'Etat et aux collectivités territoriales.

## Les champs de coopération

---

### Faire gagner la France

Parmi les indicateurs de rayonnement international d'un pays, figure sa représentativité en matière sportive.

Le CNOSF et le MEDEF souhaitent mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du monde économique et du monde sportif :

- Afin que la France puisse accueillir des grands évènements internationaux,
- Afin de faire connaître par des activités de représentation le savoir-faire des entreprises françaises lors de manifestations se déroulant en France ou à l'étranger, notamment lorsque participent à celles-ci une délégation française conduite par le CNOSF.

### Soutenir le développement des activités sportives

Le sport est un facteur de développement économique et sociétal. Il est également porteur de bien-être.

Pour ces différentes raisons, le CNOSF et le MEDEF souhaitent soutenir le développement du sport de masse, du sport de haut niveau et des équipements sportifs.

A cette fin, les parties conviennent :

- de promouvoir les partenariats publics / privés, notamment dans le cadre de la construction et/ou la rénovation d'équipements sportifs,



- de mener des actions communes de sensibilisation au mécénat sportif, fédérateur de liens.

### **Promouvoir le sport dans l'entreprise**

Afin d'améliorer la santé et le bien-être des salariés, les parties s'engagent à :

- Mener des réflexions communes pour encourager la pratique d'une activité physique et sportive au sein ou en dehors de l'entreprise.
- Renforcer les liens entre les entreprises et les associations sportives.

### **Renforcer l'accompagnement des sportifs de haut niveau**

Le sport de haut niveau contribue à la promotion de la France au niveau international et de son attractivité. Il participe également au développement du sport de masse par les vocations qu'il suscite et au développement économique par les activités qu'il génère.

En conséquence, les parties s'accordent sur la nécessité d'accompagner les athlètes de haut niveau, et plus particulièrement ceux en devenir, notamment en ce qui concerne :

- La formation des athlètes avec la mise en place du double projet sportif et professionnel.
- L'emploi des athlètes au cours et postérieurement à leur carrière.



## Mise en œuvre du protocole d'accord

---

Des annexes au présent protocole permettront de décliner les stratégies et les actions qui seront mises en œuvre pour la déclinaison opérationnelle du présent document.

## Durée

---

Le présent protocole d'accord est conclu pour trois ans à partir de la date de signature et est tacitement reconductible. Il pourra être dénoncé par l'un des partenaires, sous la forme d'un courrier, deux mois au moins avant la date anniversaire du protocole d'accord.

Fait à Annecy, le 28 mai 2010

La Présidente du MEDEF

Le Président du CNOSF



Laurence Parisot



Denis Masseglia